

Image not found or type unknown



## Risque si abandon de projet informatique

Par **Dubois jean**, le **18/11/2016** à **10:03**

Bonjour,

Ma société a signé un contrat de fourniture de logiciels et services avec un de ses clients. Or pour des raisons techniques et commerciales, nous ne sommes plus en mesure de réaliser ce projet sans perdre de l'argent (un de nos sous traitant et partenaire nous demande un montant supérieur au contrat signé). Quel est le risque que ma société encourt si nous annulons le contrat ? Le client n'a encore jamais rien payé mais peut-il entamer une procédure ? Rien n'a été prévu en ce sens dans le contrat signé.

Merci d'avance pour vos réponses.